

sous l'aspect particulier de leur correspondance et de leurs divers écrits sont prononcées. Le nom d'Henri De Groux est retenu. Une conférence faite sur ce peintre par M. Schmitz, à la tribune de la Diffusion Artistique, prendra place dans la série des publications du Patrimoine des Musées royaux des Beaux-Arts. Mais ceci n'empêcherait pas la publication, par les Archives, d'un ouvrage plus étendu, où serait réuni tout ce qui peut être retrouvé de la correspondance intéressante de De Groux, en même temps que des informations inédites sur cet artiste.

Melle. Devigne rappelle que M. Muls a connu personnellement De Groux, qu'il a été longuement en rapports avec lui, qu'il possède toute une correspondance de celui-ci et que ses souvenirs et son témoignage pourraient constituer un apport singulièrement précieux à l'étude du caractère et de l'oeuvre de ce peintre.

A l'unanimité, le voeu est émis que M. Muls écrive le volume qui sera consacré à Henri De Groux dans la collection publiée par les Archives. M. Muls accepte, sans pouvoir préciser le délai qui lui est nécessaire pour préparer ce recueil.

Mgr. van Waeyenbergh ne connaît pas, à l'Université de Louvain quelque travail en cours, mais il est disposé à attirer, sur cette association et sur les buts qu'elle se propose, l'attention des étudiants et des professeurs qui entreprendraient des recherches de cet ordre.

Après examen des tâches que se proposent les Archives et dont le plan est approuvé à l'unanimité, la séance est levée à 12h.15.

La Vice-Présidente,

Le Président,

MARGUERITE DEVIGNE.

LAURENT MEEUS.

5204/10

13 août 1919

expédié le 15-8-19

Monsieur le Ministre.

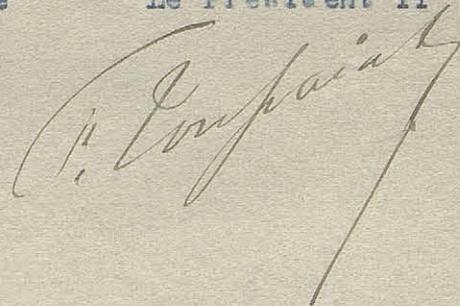
Comme suite à la dépêche ministérielle en date du 31 décembre 1918 n°11373 par laquelle vous autorisiez M. Demeter à effectuer, en dehors des heures réglementaires, le travail de classification des archives de notre Commission, nous avons l'honneur de vous prier de bien vouloir faire liquider au profit de notre comptable le montant de la déclaration ci-jointe en double exemplaire du chef de travaux supplémentaires effectués en 1919.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération

pour la Commission directrice

Le Secrétaire et Membre

Le Président ff



Monsieur Harmignie

Ministre des Sciences et des Arts. Bruxelles.

5201/45

11 août 1919

expensé le
19-8-19

Monsieur le Ministre.

Comme suite à la dépêche ministérielle en date du 31 décembre 1918 n° 11373 par laquelle vous autorisiez M. Demeter à effectuer, en dehors des heures réglementaires, le travail de classification des archives de notre Commission, nous avons l'honneur de vous prier de bien vouloir faire liquider au profit de notre comptable le montant de la déclaration ci-jointe en double exemplaire du chef de travaux supplémentaires effectués en 1918 (compte A.)

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire et Membre

Le Président ff.

Monsieur Hergin

Ministre des Sciences et des Arts, à Bruxelles.

Le sous signé déclare qu'il lui est dû par la Commission directrice des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture de l'Etat la somme de quatre vingt francs au chef de 100 heures de travail de classification d'archives ,à 0,80 frs l'heure, en dehors de ses heures de bureau du 1^{er} janvier au 31 juillet 1919

Bruxelles le 31 juillet 1919

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire et membre

Le Président ff.

J. De Meir

Pierre - Gevaert

J. P. P. P.

5202/8

Le soussigné déclare qu'il lui est dû par la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture de l'Etat la somme de trois cent vingt francs au chef de 400 heures de travail de classification d'archives, à 0,50 frs l'heure, en devoirs de ces heures de bureau du 1^{er} janvier au 30 novembre 1918

Bruxelles le 30 novembre 1918

[Handwritten signature]

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire et Membre

Le Président ff.

Pierre Govaert

J. Compagnon

12-3-12 5201/7

Monsieur le ^{Min}istre

Comme suite à votre lettre du 31 octobre 1911 n° 11273 nous avons l'honneur de vous prier de bien vouloir faire liquider au profit de M. Demeter le montant de la déclaration ci-jointe en double du chef d'un travail de classification des archives de notre administration, pendant l'année 1911.

PS

Exposé le 13-3-12

5201/6

Le soussigné déclare qu'il lui est dû par la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture de l'Etat la somme de quatre cents francs du chef de 500 heures de travail de classification d'archives ,à 0,80 frs l'heure ,en dehors de ses heures de bureau du 1^{er} juillet au 30 décembre 1911

J. Demeter

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire

Le Président

Prereux-Devaert

C. Beernaert

5202/15

MINISTERIE
VAN
WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN

Bruxelles, le 31 décembre 1911.

BEHEER
VAN HET
Sectie
N^o
BIJLAGE
11373
MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION DES BEAUX-ARTS

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'autorise M. Demeter à effectuer, en dehors des heures réglementaires, le travail de classification des archives de votre Commission, pour autant, bien entendu, que le travail administratif courant empêche l'agent intéressé d'y vaquer pendant les heures de bureau normales.

Le travail extraordinaire sera rémunéré à raison de fr. 0,80 l'heure, sans que la dépense totale puisse dépasser frs. 800.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(Le Ministre,
(s) P. Poulet.



Pour copie conforme :
Le Chef de Division délégué.

C. Bastin

A la Commission directrice

des Musées royaux de Peinture et de Sculpture

BRUXELLES.

5201/4

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 3/ octobre 1911.

No 11373.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

~~ANNEXE~~

MUSÉE ROYAL DE PEINTURE &
DE SCULPTURE DE BELGIQUE
M. VAN DER MEULEN & LEVASSIER
10-1 NOV 1911
Sous le N°

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'autorise Mr. Demeter à effectuer, en dehors des heures réglementaires, le travail de classification des archives de votre Commission, pour autant, bien entendu, que le travail administratif courant empêche l'agent intéressé d'y vaquer pendant les heures de bureau normales.

Ce travail extraordinaire sera rémunéré à raison de fr. 0.80 l'heure, sans que la dépense totale puisse dépasser frs. 800.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

Paul Poels

1911-8314. — G. Piquart.

A la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture
à Bruxelles.

10/ et 20/ 6000 domies à 10 minutes ————— 60.000. 5204/3

30/ 3000 domies. à 15 minutes ————— 45.000

40/ approximativement 800 lettres à 15 minutes — 12.000

50/ " 7000 catal à 5 minutes — 35.000.

60/ A/ 500 livres à 5 minutes 2 500 -

B/ 1400 " à 10 minutes 14 000

168 500

soit 2800 heures

à 3 ff par jour = 935 jours

il faut deux jours pour faire ce travail = 450 jours -

Travaux supplémentaires

Etablir des jeux de fiches (répertoire)

1°/ permettant de fournir à l'instant n'importe quel dossier se rapportant à une affaire donnée (6000 fiches) ce travail a déjà été entamé à concurrence de 600 fiches

2°/ permettant de fournir immédiatement ^{le dossier} tous des renseignements concernant telle oeuvre appartenant au Musée.

Ce jeu de fiches consisterait en même temps, tout en le complétant, un double fort précieux de l'inventaire de toutes les oeuvres exposées, au magasin, ou prêtées à des églises, administrations et bâtiments de l'Etat (4000 fiches) 700 sont déjà faites

3°/ Compléter le répertoire des dossiers renfermant le résumé de ceux-ci afin qu'en cas d'incendie, les archives étant en danger il suffirait de sauver ces registres pour connaître tout ce qui a rapport aux Musées
Il reste encore à résumer 3000 dossiers

4°/ Copier toutes lettres du dossier des restaurations dans lequel la correspondance concernant la restauration des tableaux se trouve classée par ordre de date - sans autre répertoire - de telle sorte qu'il n'y a que celle ci qui puissent guider les recherches de restauration d'un tel tableau désigné
Ces copies complèteront le dossier spécial de chaque oeuvre, et il suffirait de consulter son dossier pour savoir tous les travaux exécutés à cette oeuvre

5°/ compléter le classement des catalogues de vente en dresser le répertoire par fiches alphabétiques.

6°/ compléter également les fiches se rapportant à la bibliothèque et aux ouvrages qui sont relégués dans les greniers du Musée Moderne

Ici il faut un double jeu de fiches le 1^e classant les ouvrages par noms d'auteurs, le second par sujet traité

Il faudra également dresser le répertoire par fiches des dessins légués par M. de Grez (4000) et reviser les fiches existantes des collections iconographiques (8000)

Prendre copie des archives du Musée en dépôt à la bibliothèque royale

elles se rapportent, en sorte
qu'il sera possible de connaître
instantanément le nombre et
les dates des restaurations de
n'importe quel tableau des
musées. Nos documents photogra-
phiques ~~et~~ et les dessins de
madame la Damaixière de Grez
devront être également catalogués
sur fiches.

Ces travaux extraordinaires
de fiches et de copie ne peuvent
se faire pendant les trois heures
réglementaires absorbées par
le travail courant de l'administration
leur. Il faut donc prévoir une
indemnité pour les agents qui
~~font le travail de~~
assument ce travail
supplémentaire. Le commis
Demeter et le surveillant
au chef Blanchaert (ce dernier
est toujours sous l'impossibilité
d'assumer des fonctions autres
qu'une faible partie mais
l'activité pour bien de travaux
d'écriture) ont été désignés
par votre lettre pour exécuter,
~~avec~~ # avec le contrôle des
secrétaires, le classement de
nos archives et leur transcription
sur fiches.

~~Le travail~~
Nous estimons que ce travail
de quel les Demeter et Blanchaert
concernent nous une dizaine heures
par jour, durera une ou deux
années environ; et ~~maintenant~~
je vous prie de vouloir bien
de votre Collège vous demander
de votre bienveillance de vous
autoriser ~~à temps~~ à
accorder ~~à temps~~ vouloir une
indemnité de 1000 fr en

M^r Demeter et de 500 fr en
Blanchaert

Vous espérons M^r le ministre
que ces deux personnes et la
reconnaissance de travail que vous
vous signalerez, vous voudrez
bien ~~ratifier~~ nos décisions et
~~les décerner~~ faire toute ce qui
à votre demande d'indemnité.

T. J.